

premier ministre au sujet de la taxe sur les ventes? Car, prétend-il, on l'a réduite de vingt pour cent. Vingt pour cent! Cela sonne bien à l'oreille. Mais quelle est la vérité? A l'arrivée du présent Gouvernement, il existait une taxe sur les ventes pour défrayer les dépenses extraordinaires de la guerre: c'était une mesure passagère. A combien s'élevait-elle? Pour le fabricant, elle était de $1\frac{1}{2}$ pour 100; pour le commissionnaire de $1\frac{1}{2}$ pour 100; ou 3 pour 100 en tout. Telle était la taxe à l'arrivée au pouvoir du ministère actuel, en 1921. Mais à peine eut-il pris les rênes qu'il commença à élever les taxes. Au cours de la première session, la taxe sur les ventes fut portée à 5 pour 100 au lieu de 3 pour 100, et à la session suivante elle s'éleva à 6 pour 100. Le Gouvernement découvrit qu'elle était si élevée qu'elle nuisait au commerce du pays et elle fut abaissée à 5 pour 100. Lors de la dernière session, avec beaucoup d'emphase et au milieu d'applaudissements, le ministre des Finances déclarait avec répugnance, "Je vais enlever 1 pour 100". Or déduire 1 pour 100 de 5 pour 100 représente la diminution de 20 pour 100 dont le premier ministre parlait hier. Avec cette diminution de 1 pour 100, la taxe sur les ventes reste aujourd'hui à 4 pour 100, mais à l'arrivée du Gouvernement au pouvoir, elle était de 3 pour 100. Cependant il ose, ici en Chambre et sur les tribunes électorales, se vanter d'avoir diminué la taxe sur les ventes. Pourquoi n'a-t-il pas suivi le conseil que lui donnait l'opposition l'année dernière? Nous nous sommes efforcés de le convaincre d'abolir entièrement cette taxe, et aujourd'hui, comme au cours de la présente session, si c'est en son pouvoir, l'opposition va réclamer avec instance que cette taxe soit abolie. L'année dernière nous sommes allés jusqu'à réclamer une mise aux voix de la question. Nous proposâmes, en cette Chambre, d'abolir cette taxe au moins pour le vêtement et la chaussure. Pensez-vous, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement allait condescendre à cela? Non. Tous ses partisans rejetèrent la proposition, qui eut l'appui de tous les députés de l'opposition. La taxe sur les ventes est restée aujourd'hui à 4 pour 100. Et quelle excuse donnait le ministre des Finances? "Oh, déclarait-il, abolir cette taxe serait pratiquement ruiner les détaillants dans le pays."

L'hon. M. ROBB: Parfaitement.

L'hon. M. GUTHRIE: Si le ministre des Finances, dans ce cas-ci et dans d'autres, avait un peu plus d'énergie, le Dominion du Canada et son commerce s'en trouveraient mieux. Mon honorable ami manque d'énergie, voilà. Il se contente de prendre ses aises et de laisser le département des Finances s'ad-

[L'hon. M. Guthrie.]

ministrer pratiquement tout seul. Il faut là une certaine fermeté, un peu de nerf. Si l'honorable ministre en fait preuve et se décide à rappeler entièrement la taxe injuste de consommation, non seulement l'appui de cette Chambre mais l'approbation de neuf dixièmes de la population lui sont assurés.

L'hon. M. ROBB: Si je faisais cela, il me faudrait, moi ou un autre gouvernement plus tard, rembourser les vendeurs d'automobiles, comme nous avons dû le faire pour les remises consenties par sir Thomas White.

L'hon. M. GUTHRIE: Je crains que l'honorable ministre ne se fasse des montagnes. Il n'a qu'à le vouloir pour que cela se fasse. Et à propos du fardeau de l'impôt? Cette prétention de la diminution des impôts est si ridicule si dénuée de vérité qu'il faut la détruire.

Prenons les impôts prélevés sur les contribuables canadiens depuis cinq ans. L'impôt de douane d'abord. Je sais que tout le monde ne voit pas là une taxe, mais je l'inclus dans mon relevé pour les fins de ma démonstration.

L'hon. M. ROBB: Mon honorable ami prétend-il que c'est là une taxe?

L'hon. M. GUTHRIE: Je ne me suis pas prononcé. Je dis que je la comprends dans mon relevé, de même que j'inclus la taxe de consommation, la taxe du timbre, l'impôt sur le revenu, et toutes les autres taxes imposées au contribuable canadien par ce gouvernement. Je groupe toutes ces taxes prélevées depuis cinq ans. Mon relevé, basé sur l'état déposé le 31 mars dernier n'embrasse pas toute l'année 1927. Eh bien, que constate-t-on? De 1922 au 31 mars 1927, ce gouvernement a prélevé en moyenne \$387,750,000 d'impôts chaque année. L'addition des mêmes taxes prélevées durant les cinq années antérieures donne comme moyenne annuelle \$348,500,000, soit \$39,200,000 de moins chaque année, que la somme moyenne perçue par le gouvernement actuel, durant les cinq dernières années.

Qu'est-ce que cela représente comme fardeau pour la population du Canada? Nous ne connaissons pas le chiffre exact de notre population et je m'en rapporte à l'approximation fournie à cette Chambre par le ministre du Commerce, l'année dernière; relevé soigneusement préparé. Ce relevé indiquait une population de 9,390,000 âmes. D'après ces chiffres, il se trouve donc que la taxe prélevée depuis cinq ans représente \$4.18 par unité, ou \$20.90 par famille de cinq personnes au delà des contributions perçues durant les cinq années antérieures à l'existence de l'administration actuelle. Comment, en présence de ces chiffres extraits de ses propres documents, le